

# Democratic Republic of the Congo

1. Le chapitre 1 indique le nom de l'État partie avec l'année de ratification ou d'acceptation de la Convention du patrimoine mondial et cherche à obtenir des informations sur les groupes ou institutions impliqués dans la préparation de la section I du Rapport.

## 1.1 - État partie

Democratic Republic of the Congo

## 1.2 - Date de ratification/accesion/adhésion à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

23/09/1974

## 1.3 - Groupes et institutions participant à la préparation de la section I du Rapport périodique

Institutions gouvernementales chargées du patrimoine culturel et naturel
Commission nationale pour l'UNESCO
Points focaux des autres conventions/programmes internationaux
Coordonateurs/gestionnaires de sites du patrimoine mondial
Organisations non gouvernementales
UICN national/régional
Experts extérieurs
Donateurs
Autre
Armée , Services de sécurité, Civil society

2. Synergies avec les autres conventions, programmes et recommandations pour la conservation du patrimoine culturel et naturel

### 2.1. Accords multilatéraux sur l'environnement

**2.1.1 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, outre la Convention du patrimoine mondial, votre État est/n'est pas partie aux accords suivants/en attente d'adhésion. Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.**

		Non partie	Partie	En cours d'adhésion
2.1.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		×	
2.1.1.2	Convention sur la diversité biologique (CDB)		×	
2.1.1.3	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)		×	
2.1.1.4	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)		×	
2.1.1.5	Convention de Ramsar sur les zones humides (Ramsar)		×	
2.1.1.6	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)		×	
2.1.1.7	Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)		×	

**2.1.2 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) site(s) Ramsar dans le cadre de la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar). Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.**

Virunga National Park
-----------------------

**2.1.3 - Votre État partie a-t-il l'intention de proposer l'inscription d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale au cours des trois prochaines années ?**

Non

**2.1.4 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial que votre État partie a l'intention de proposer pour inscription (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale au cours des trois prochaines années.**

Sans objet

**2.1.5 - Indiquez les autres accords multilatéraux régionaux ou internationaux sur l'environnement dont votre État est signataire pour le patrimoine naturel.**

Traité de Collaboration transfrontalière du Grand Massif de Virunga :déjà signé mais attends ratification /
---

## 2.2. Conventions culturelles de l'UNESCO

**2.2.1 - Le tableau ci-après indique la/les convention(s) culturelle(s) de l'UNESCO à laquelle/auxquelles votre État partie est partie, non partie, ou en cours d'adhésion. Vérifiez et modifiez les données si nécessaires.**

		Non partie	Partie	En cours d'adhésion
2.2.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		×	
2.2.1.2	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé		×	
2.2.1.3	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)			×
2.2.1.4	Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels		×	
2.2.1.5	Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique		×	
2.2.1.6	Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel		×	
2.2.1.7	Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles		×	

**2.2.2 - Indiquez les conventions ou accords régionaux ou internationaux concernant le patrimoine culturel auxquels votre État partie est partie ou en cours d'adhésion**

Deuxième Protocole relatif à la Convention de la Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999) /

**2.2.3 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, les biens du patrimoine mondial suivants situés dans votre État partie sont inscrits sur la liste des biens culturels sous protection renforcée au titre du Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999).**

According to information available, no property in your State Party is currently listed.

**2.2.4 - Votre État partie a-t-il l'intention de demander une protection renforcée pour l'un quelconque de ses biens du patrimoine mondial au titre du deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé au cours des trois prochaines années ?**

Oui

**2.2.5 - Indiquez les biens pour lesquels l'État partie compte demander une protection renforcée.**

N/A pour l'instant en attendant l'identification exhaustive

## 2.3. Programmes de l'UNESCO

**2.3.1 - Le tableau ci-après indique le(s) programme(s) de l'UNESCO au(x)quel(s) votre État partie participe. Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.**

		Non	Oui
2.3.1.1	Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère		×
2.3.1.2	Géoparcs mondiaux UNESCO	×	

**2.3.2 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial suivant(s) est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère.**

According to information available, no property in your State Party is currently listed.

**2.3.3 - Votre État partie compte-t-il demander l'inscription d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) en tant que réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère ?**

Non

**2.3.4 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) que l'État partie compte proposer pour inscription comme réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère :**

Aucun bien n'est proposé /

**2.3.5 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial suivant(s) est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) géoparc(s) mondial/mondiaux UNESCO.**

According to information available, no property in your State Party is currently listed.

**2.3.6 - Votre État partie a-t-il proposé la désignation d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) comme géoparc(s) mondial/mondiaux UNESCO ?**

Non

**2.3.7 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) pour lequel/lesquels une candidature a été adressée pour obtenir le statut de géoparc(s) mondial UNESCO.**

Aucun bien /

2.4. Merci de répondre aux questions suivantes qui évaluent la synergie au niveau de la mise en œuvre de ces conventions et programmes au sein de votre État partie.

**2.4.1 - Le Point focal du patrimoine mondial communique-t-il avec les Points focaux de la/des convention(s)/programme(s) ci-après ?**

		Sans objet	Non	Oui
2.4.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel			X
2.4.1.2	Convention sur la diversité biologique (CDB)			X
2.4.1.3	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)			X
2.4.1.4	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)			X
2.4.1.5	Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)			X
2.4.1.6	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)			X
2.4.1.7	Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)			X
2.4.1.8	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé			X
2.4.1.9	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé			X
2.4.1.10	Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels			X
2.4.1.11	Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique		X	
2.4.1.12	Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel			X
2.4.1.13	Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles			X
2.4.1.14	Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère			X
2.4.1.15	Géoparc(s) mondiaux de l'UNESCO	X		

**2.4.2 - Commentez, le cas échéant, les communications entre le Point focal du patrimoine mondial et les Points focaux des autres conventions/programmes :**

Il a été mis en place depuis 2018 une Plateforme d'échange et d'information regroupant les points focaux nationaux des conventions ci après en lien avec la biodiversité: CITES , CDB , Changement Climatique , Patrimoine Mondial ,Fonds Vert,... Pour les liens avec d'autres conventions, exemple protection de la culture, ... la plateforme planifie une stratégie spécifique de communication. Pour l'instant le cadre de fonctionnement de cette plateforme est en cours d'élaboration.

**2.4.3 - Les Points focaux du patrimoine mondial participent-ils à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine naturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial ?**

Oui

**2.4.4 - Les Points focaux du patrimoine mondial participent-ils à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine culturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial ?**

Oui

2.5. Deux Recommandations de l'UNESCO concernent particulièrement la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial : Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel et Recommandation 2011 concernant le paysage urbain historique. Cette question suppose de réfléchir à la manière dont l'État partie les a prises en compte dans le développement des politiques nationales de protection du patrimoine culturel et naturel.

**2.5.1 - Votre État partie utilise-t-il les dispositions de la Recommandation de 1972 et de la Recommandation de 2011 pour définir des politiques ou stratégies de protection du patrimoine culturel et naturel ?**

		Oui	Non
--	--	-----	-----

2.5.1.1	Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel		X
2.5.1.2	Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique		X

### 2.5.2 - Précisez le niveau d'application de chaque Recommandation :

Sans objet

### 3. Liste indicative

#### 3.1 - Lors de la préparation de votre Liste indicative, avez-vous utilisé certains des outils suivants pour faire une évaluation préliminaire de la valeur universelle exceptionnelle potentielle ?

Études thématiques de l'UICN
Analyse des lacunes – Un plan d'action pour l'avenir par l'ICOMOS
Liste du patrimoine mondial : priorités futures pour une liste crédible et complète de biens naturels et mixtes de l'UICN
Réunions pour harmoniser les Listes indicatives de votre région
Stratégie globale de l'UNESCO pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible
Autres analyses comparatives mondiales
Manuel de référence « Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial »

#### 3.2 - Avez-vous utilisé le processus en amont pour réviser votre Liste indicative ?

Non

Si vous avez répondu « Oui », précisez les formes de recommandations en amont que vous avez utilisées et leur efficacité.

#### 3.3 - Comptez-vous utiliser le processus en amont pour réviser votre Liste indicative ?

Oui

#### 3.4 - Les sites inscrits sur votre Liste indicative ont-ils le potentiel de susciter le dialogue et la coopération entre les États parties et les différentes communautés ?

Oui, entre les États parties et les communautés

#### 3.5 - Nommez le(s) site(s) qui ont ce potentiel

Dépression de Upemba Grottes de Ngovo et Dimpa Parc National Kundelungu Parc National de Maiko

#### 3.6 - Veuillez évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes (le cas échéant) dans la préparation de la Liste indicative

Institution(s) nationale(s) gouvernementale(s)	Moyen
Administration(s) régionale(s)/provinciale(s)/locale(s)	Moyen
Collectivité(s) locale(s)	Moyen
Autres services gouvernementaux	Moyen
Commission nationale pour l'UNESCO	Bon
Collectivités locales dans le périmètre du bien ou dans ses environs	Moyen
Communautés locales/résidents	Moyen
Peuples autochtones	Moyen
Autres groupes spécifiques (précisez ci-après)	Moyen
Propriétaires fonciers	Moyen
Industries/tourisme locaux et autres parties prenantes	Médiocre
Organisation(s) non gouvernementale(s)	Moyen
Consultants/experts	Bon
Coordonateur(s)/gestionnaire(s) de site	Bon
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez	Leaders d'opinions

#### 3.7 - La préparation de la Liste indicative a-t-elle intégré une contribution et une participation équilibrées entre hommes et femmes ?

L'équilibre hommes-femmes a été explicitement intégré au processus mais des insuffisances subsistent au niveau de la mise en œuvre.

#### 3.8 - Les sites inscrits sur votre Liste indicative ont-ils déjà reçu d'autres désignations internationales dans le cadre d'autres conventions/programmes de l'UNESCO ou de la Convention de Ramsar sur les zones humides ?

Oui

Si vous avez répondu « oui », indiquez le(s) site(s), identifiez la/les autre(s) désignation(s)/programme(s) concerné(s) et les avantages attendus d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

. Dépression de Upemba(1997)fait partie de la vallée de la Lufira qui est un site de Ramsar

### 3.9 - Commentaires : indiquez vos commentaires, conclusions et/ou recommandations sur la Liste indicative (questions 3.1 à 3.8)

La liste indicative requière une actualisation par la convocation des entités concernées et impliquées et en même temps diligenter une mission d'évaluation l'état actuelle des valeurs identifiées . Veiller à intégrer explicitement le genre dans ce processus.

## 4. Propositions d'inscription

### 4.1 - Évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes dans la préparation des dossiers de proposition d'inscription les plus récents

Institution(s) nationale(s) gouvernementale(s)	Bon
Administration(s)/régionale(s)/provinciale(s)/locale(s)	Bon
Collectivité(s) locale(s)	Moyen
Autres services gouvernementaux	Bon
Commission nationale pour l'UNESCO	Bon
Collectivités locales dans le périmètre du bien ou dans ses environs	Moyen
Communautés locales/résidents	Moyen
Peuples autochtones	Moyen
Autres groupes spécifiques (précisez ci-après)	Moyen
Propriétaires fonciers	Moyen
Industries/tourisme locaux et acteurs du commerce	Moyen
Organisation(s) non gouvernementale(s)	Moyen
Consultants/experts	Bon
Gestionnaire(s)/coordonnateur(s) de site	Bon
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez	Leaders d'opinion

### 4.2 - La préparation des dossiers de proposition d'inscription à la Liste du patrimoine mondiale les plus récents a-t-elle intégré une contribution et une participation équilibrées entre hommes et femmes ?

Non

### 4.3 - Évaluer les bénéfices perçus dans votre pays suite à l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial

Amélioration de la durabilité environnementale, en valorisant des sites essentiels au bien-être des êtres humains	Avantages importants
Développement social renforçant l'inclusion et l'équité entre toutes les parties prenantes	Avantages importants
Renforcement (législatif, réglementaire, institutionnel et/ou traditionnel) de la protection et de la conservation du patrimoine	Avantages importants
Amélioration des pratiques de conservation	Avantages importants
Valorisation et amélioration de la participation des communautés aux processus liés au patrimoine	Avantages importants
Meilleure mise en valeur des sites	Avantages importants
Honneur/prestige accru	Avantages importants
Augmentation du financement	Avantages importants
Auxiliaire supplémentaire de défense d'intérêts/d'influence politique	Avantages modérés
Renforcement de la paix et de la sécurité, avec la promotion des partenariats et de la conservation	Avantages importants
Augmentation du nombre de touristes et de visiteurs	Avantages importants
Promotion d'un développement économique inclusif, offrant des emplois et des revenus décents aux communautés	Avantages importants
Autre(s)	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez	

### 4.4 - Évaluez dans quelle mesure l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial contribuera à atteindre les objectifs de la Politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes	Contribution importante
Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique	Contribution importante
Contribuer à l'inclusion et à l'équité	Contribution modérée

Améliorer la qualité de vie et le bien-être	Contribution importante
Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme	Contribution importante
Respecter, consulter et impliquer les peuples autochtones et les populations locales	Contribution importante
Parvenir à l'égalité des genres	Contribution modérée
Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance	Contribution importante
Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité	Contribution importante
Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local	Contribution importante
Assurer la prévention des conflits	Contribution importante
Protéger le patrimoine en cas de conflit	Contribution importante
Promouvoir la résolution des conflits	Contribution importante
Contribuer au relèvement après un conflit	Contribution importante
Autre(s) (précisez)	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez	

#### 4.5 - Commentaires : indiquez vos commentaires et/ou recommandations concernant la proposition d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial (questions 4.1 à 4.4)

L'inscription de ces biens sur la liste du patrimoine mondial apportera une valeur ajoutée dans le secteur de la conservation et en même temps améliorer les conditions de vie des communautés.

5. Le chapitre vise à recueillir des informations sur le cadre juridique de protection, conservation et présentation du patrimoine culturel et/ou naturel et sur son efficacité. Le chapitre porte sur les exigences spécifiques de l'article 5 de la Convention du patrimoine mondial et permet de vérifier dans quelle mesure la « Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel » est mise en œuvre. Il permet également d'évaluer si les dispositions de la politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable sont appliquées.

5.1. - Principaux textes de la législation nationale en matière de protection, conservation et mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel de l'État partie

##### 5.1.1 - Principaux textes de la législation nationale en matière de protection, conservation et mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie

###### Commentaire

Constitution de la RD Congo Loi N°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature Loi N°11/009 du 09 Juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement

5.2. Commentaire sur la législation en vigueur

##### 5.2.1 - Commentez, notamment si la législation préremplie n'est plus en vigueur

La Constitution de la République Démocratique du Congo, la Loi N°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature ainsi que la Loi N°11/009 du 09 Juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement constituent la base de référence pour la gestion durable en matière environnementale y compris les biens du patrimoine mondial au niveau national.

5.3. Autres législation(s) en vigueur

##### 5.3.1 - S'il y a des textes de loi fondamentaux sur la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel non listés dans la question précédente, veuillez les ajouter sous cette rubrique.

Constitution de la RD Congo modifiée par la loi n°11/002 du 20/01/2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la RD Congo du 18/02/2006 / Culturel / Nationale /
Ordonnance-loi n°71-016 du 15 mars 1971 relative à la protection des biens culturels / Culturel / Nationale /
Décret n°14/025 du 18 Novembre 2014 portant création du CCN / Culturel / Nationale /
Décret n°09/52 du 03 décembre 2009 fixant le statut d'établissement public dénommé INMC / Culturel / Nationale /
Arrêté Ministériel n°020/CAB/MIN/JSCA/2014 du 28 Avril 2014 portant mise en œuvre du projet colonial identification, sauvegarde, protection et promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel de la RD Congo / Culturel / Nationale /
Arrêté Ministériel n° 221/CAB/MIN/JSCA/2013 du 21 septembre 2013 portant composition des membres de classement des biens culturels / Culturel / Nationale /

5.4. Contribution d'autres législations et/ou réglementations à d'autres niveaux à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel

##### 5.4.1 - Décrivez brièvement en quoi la législation et/ou la réglementation à d'autres niveaux contribue à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie.

Dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale culturelles, la RD Congo bénéficie des renforcements des capacités humaines et matérielles

## 5.5. Adéquation du cadre juridique pour l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie

### 5.5.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie ?

	Culturel	Naturel
Il n'existe <b>aucun cadre juridique</b> pour l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique <b>n'est pas adapté</b> à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique <b>est en partie adapté</b> à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique <b>est adapté</b> à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.	X	X

## 5.6. Adéquation du cadre juridique pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie

### 5.6.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie ?

	Culturel	Naturel
Il n'existe <b>aucun cadre juridique</b> pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique <b>n'est pas adapté</b> à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique <b>est en partie adapté</b> à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique <b>est adapté</b> à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.	X	X

## 5.7. Application du cadre juridique

### 5.7.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) relatif à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie peut-il être appliqué ?

		Il n'existe aucun cadre juridique	Il n'y a pas de capacités/ressources effectives pour rendre exécutoire le cadre juridique	Les capacités/ressources existantes pour rendre exécutoire le cadre juridique pourraient être renforcées	Les capacités/ressources existantes pour rendre exécutoire le cadre juridique sont appropriées
5.7.1.1	Culturel			X	
5.7.1.2	Naturel			X	

## 5.8. Commentaires sur l'application du cadre légal

### 5.8.1 - Commentez les problèmes particuliers d'application.

Les biens de Patrimoine Mondial devraient être exclus de toute belligérance et des conflits armés à travers la mise en place des dispositions spéciales par des textes légaux à mettre en place par l'Etat Partie. Le personnel œuvrant au sein de ces biens devront jouir d'un statut de neutralité. Une attention particulière devra être accordée sur le renforcement de la prise en compte de l'identification de biens culturels matériels.

## 5.9. Politiques générales donnant une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés

### 5.9.1 - Dans quelle mesure les politiques générales de votre État partie donnent-elles une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a <b>aucune politique générale</b> donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés.		
Il n'y a <b>pas de politique générale spécifique</b> donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés <b>mais cela se pratique de manière ponctuelle.</b>		
Il y a <b>une politique générale spécifique</b> donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés <b>mais avec des lacunes</b> au niveau de la mise en œuvre.	X	X
Il y a <b>une politique générale</b> donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés et elle est <b>effectivement mise en œuvre.</b>		

## 5.10. Exemples de politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés

### 5.10.1 - Donnez des exemples de politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés.

Document de la stratégie de croissance et réduction de la pauvreté (DSCR 2) Plan National Stratégique de Développement et Programme d'Actions Prioritaires (PNSD)

## 5.11. Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable

### 5.11.1 - Dans quelle mesure votre État partie intègre-t-il la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable ?

Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes.	Intégration importante
---	------------------------

Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique.	Intégration importante
Contribuer à l'inclusion et à l'égalité.	Intégration importante
Améliorer la qualité de vie et le bien-être.	Intégration importante
Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme.	Intégration importante
Respecter, consulter et impliquer les peuples autochtones et les populations locales.	Intégration importante
Parvenir à l'égalité des genres.	Intégration importante
Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance.	Intégration importante
Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité.	Intégration importante
Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local.	Intégration importante
Assurer la prévention des conflits.	Intégration importante
Protéger le patrimoine en cas de conflit.	Intégration importante
Promouvoir la résolution des conflits.	Intégration importante
Contribuer au relèvement après un conflit.	Intégration importante
Autre(s)	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez :	

## 5.12. Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (HUL), adoptée en 2011

### 5.12.1 - S'agissant de la Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (HUL), adoptée en 2011, votre État partie a pris des mesures pour (vous pouvez cocher plusieurs cases) :

Définir et adopter des politiques publiques pour l'identification et la protection des strates historiques des environnements urbains.

## 5.13. Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle

### 5.13.1 - Avec quelle efficacité votre État partie intègre-t-il la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle ?

Il existe des politiques générales mais il y a des manquements à leur mise en œuvre.

## 5.14. Usage des politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel

### 5.14.1 - Votre État partie utilise-t-il les politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel ?

	Politique ou stratégie de l'UNESCO en matière de patrimoine mondial	Non	Oui
5.14.1.1	Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial		<input checked="" type="checkbox"/>
5.14.1.2	Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial		<input checked="" type="checkbox"/>
5.14.1.3	Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial		<input checked="" type="checkbox"/>
5.14.1.4	Politique sur le patrimoine mondial et le développement durable		<input checked="" type="checkbox"/>

### 5.14.2 - La mise en œuvre des accords et programmes multilatéraux et des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial est-elle coordonnée et intégrée à l'élaboration de politiques générales nationales en vue de la conservation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?

La mise en œuvre de ces accords et programmes multilatéraux, politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial est coordonnée et intégrée de façon appropriée aux politiques nationales.

## 5.15. Politiques nationales spécifiques développées à partir des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial

### 5.15.1 - Détaillez les politiques nationales spécifiques développées à partir des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial.

Stratégie Nationale pour la Conservation de la Biodiversité en République Démocratique du Congo Loi portant principes fondamentaux de la protection de l'environnement

## 5.16. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'élaboration des politiques générales (questions 5.1 à 5.15)

### 5.16.1 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'élaboration des politiques générales (Questions 5.1 à 5.15).

Les institutions nationales prennent en compte les dispositions de la convention de patrimoine mondial dans l'élaboration des politiques et stratégies spécifiques au niveau national : entre autres la valorisation des sites culturels sacrés, la vulgarisation de ces politiques auprès de toutes les parties prenantes (locales, provinciales et nationales).

## 6. Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel

### 6.1 - Si votre État partie a dressé des inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel, à quel(s) niveau(x) ont-ils été constitués et où en sont-ils ?

	Culturel	Naturel
National/fédéral	Processus d'inventaire entamé	Inventaire complété ou régulièrement mis à jour
Régional/provincial/État	Processus d'inventaire entamé	Inventaire complété ou régulièrement mis à jour
Local	Processus d'inventaire entamé	Inventaire complété ou régulièrement mis à jour
Autre	Sans objet	

### 6.2 - Les inventaires/listes/registres permettent-ils de refléter la diversité du patrimoine culturel et naturel de votre État partie ?

	Culturel	Naturel
Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.	×	
Les inventaires/listes/registres <b>ne reflètent pas</b> la diversité du patrimoine.		
Les inventaires/listes/registres <b>reflètent en partie</b> la diversité du patrimoine.		×
Les inventaires/listes/registres reflètent <b>toute</b> la diversité du patrimoine.		

### 6.3 - Les inventaires/listes/registres sont-ils utilisés pour protéger le patrimoine culturel et naturel identifié ?

	Culturel	Naturel
Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.	×	
Les inventaires/listes/registres <b>ne sont pas activement utilisés</b> pour la protection du patrimoine.		
Les inventaires/listes/registres <b>sont parfois utilisés</b> pour la protection du patrimoine.		
Les inventaires/listes/registres <b>sont fréquemment utilisés</b> pour la protection du patrimoine.		×

### 6.4 - Outre les praticiens du patrimoine et les institutions universitaires et patrimoniales, votre État partie fait-il participer les communautés et les peuples autochtones à l'identification du patrimoine culturel et naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres ?

	Culturel	Naturel
Votre État partie <b>ne fait pas participer</b> les communautés et les peuples autochtones à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.		
Votre État partie <b>prévoit de faire participer</b> les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites de patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.	×	
Votre État partie <b>fait parfois participer</b> les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.		
Votre État partie <b>fait régulièrement participer</b> les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.		×

### 6.5 - Les inventaires/listes/registres sont-ils utilisés pour identifier des sites pour la liste indicative ?

	Culturel	Naturel	Mixte
Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.	×		
Les inventaires/listes/registres <b>ne sont pas activement utilisés</b> pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.			
Les inventaires/listes/registres <b>sont parfois utilisés</b> pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.		×	×
Les inventaires/listes/registres <b>sont fréquemment utilisés</b> pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.			

### 6.6 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel (questions 6.1 à 6.5)

Avec plus de 400 ethnies, une diversité d'écosystèmes renfermant une biodiversité exceptionnelle, la RDC devrait avoir plusieurs biens inscrits au patrimoine mondial culturel et naturel. A ce jour, il y a une nécessité de vulgarisation de l'information, de renforcement des capacités (multidisciplinaires) et une synergie entre les institutions de gestion et de recherche à tous les niveaux. En outre planifier une mise à jour de la liste indicative actuelle

## 7. État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

### 7.1 - Quel est le degré de coopération des principales agences/institutions chargées du patrimoine culturel et/ou naturel dans

## l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine ?

Il y a **une certaine coopération** entre les principales agences/institutions dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, **mais des améliorations sont possibles.**

### 7.2 - Dans quelle mesure les autres agences gouvernementales (par exemple, responsables du tourisme, de la défense, des travaux publics, de la pêche, etc.) coopèrent-elles dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et/ou culturel ?

De manière générale, **une coopération existe** entre les autres agences gouvernementales et les principales agences/institutions dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, **mais il y a encore quelques lacunes.**

### 7.3 - Quel est le degré de collaboration des différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a <b>aucune coopération</b> entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.;		
Il y a <b>une coopération limitée</b> entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.	×	
De manière générale, <b>une coopération existe</b> entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, <b>mais il y a encore quelques lacunes.</b>		×
Les différents échelons gouvernementaux <b>coopèrent effectivement</b> dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		

### 7.4 - Quel est le degré de coopération des différents échelons gouvernementaux avec tous les segments de la société civile dans l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a <b>aucune coopération</b> entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Il y a <b>une coopération limitée</b> entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Il y a <b>une certaine coopération</b> entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, <b>mais il y a encore quelques lacunes.</b>	×	×
Différents échelons gouvernementaux <b>coopèrent effectivement</b> avec tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		

## 8. État des ressources financières et humaines

### 8.1 - Évaluer l'importance relative des sources de financement suivantes pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de votre pays.

Fonds de l'administration publique	Source mineure de financement pour les frais courants/l'entretien
Autres niveaux gouvernementaux (État, provincial, local)	Pas de financement / non applicable
Assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial	Source mineure de financement pour les frais courants/l'entretien
Fonds d'autres conventions/programmes internationaux	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Financement international multilatéral (ex. Banque mondiale, BID, Union européenne, etc.)	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Financement international bilatéral (ex. AFD, GIZ, DGCS, GEF, etc.)	Source mineure de financement pour les frais courants/l'entretien
ONG (internationales et/ou nationales)	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Fonds du secteur privé	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Autre	Source mineure de financement pour les frais courants/l'entretien
Si vous avez choisi « Autre », précisez :	Les revenus du tourisme, bienfaiteurs ponctuels, amendes transactionnelles

## 8.2 - Votre État partie dispose-t-il de politiques permettant d'affecter les revenus des sites à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel ?

		Non	Oui
8.2.1	Culturel		X
8.2.2	Naturel		X

## 8.3 - Considérez-vous que le budget actuel est suffisant pour conserver, protéger et mettre en valeur efficacement le patrimoine culturel et naturel ?

	Culturel	Naturel
Le budget disponible est <b>insuffisant</b> pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.	X	X
Le budget disponible est <b>acceptable</b> mais pourrait être augmenté pour répondre totalement aux besoins de conservation, de protection et de mise en valeur.		
Le budget disponible est <b>approprié</b> et permet de répondre aux besoins actuels de conservation, de protection et de mise en valeur.		

## 8.4 - Indiquez le pourcentage de dépenses publiques annuelles affecté à l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

	Catégories	Pourcentage %
8.4.1	Culturel	0,01%
8.4.2	Naturel	0,27%

## 8.5 - Estimez, en pourcentage, la part de dépenses publiques annuelles affectée au patrimoine culturel et naturel par chaque échelon gouvernemental.

Pourcentage		Culturel	Naturel
8.5.1	National/Fédéral	100 %	100 %
8.5.2	Régional/Provincial	0 %	0 %
8.5.3	Local	0 %	0 %
		Total 100 %	Total 100 %

## 8.6 - Les ressources humaines sont-elles adaptées pour conserver, protéger et mettre en valeur efficacement le patrimoine culturel et naturel ?

Ressources humaines		Culturel	Naturel
Les ressources humaines <b>ne suffisent pas</b> à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel		X	X
Il existe toute une gamme de ressources humaines, mais elles <b>ne permettent pas d'assurer de manière optimale</b> la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel			
Les ressources humaines <b>permettent de répondre</b> aux besoins actuels en matière de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.			

## 8.7 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les ressources humaines et financières (Questions 8.1 à 8.6)

Nécessité d'augmenter les effectifs en ressources humaines, formations et recyclages. Plaidoyer et lobbying auprès des institutions gouvernementales et internationales pour la mobilisation des fonds substantiels en faveur des biens du patrimoine mondial.

## 9. Développement des compétences

### 9.1 - Hiérarchisez les besoins de renforcement des compétences identifiés dans votre pays en matière de conservation, protection et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

	Culturel	Naturel
National/fédéral	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Listes indicatives	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Propositions d'inscription	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Rapport et suivi	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Assistance internationale	Haute priorité	Haute priorité
Conservation et gestion des sites du patrimoine	Haute priorité	Haute priorité
Questions scientifiques et techniques	Haute priorité	Haute priorité

Processus de conservation traditionnels	Haute priorité	Priorité relative
Utilisation et gestion durables des ressources	Priorité relative	Haute priorité
Interprétation/communication sur les biens du patrimoine mondial	Haute priorité	Haute priorité
Préparation aux risques et gestion des risques de catastrophe	Priorité relative	Priorité relative
Outils d'étude d'impact (environnement, patrimoine et social)	Haute priorité	Haute priorité
Utilisation et gestion durables du tourisme	Haute priorité	Haute priorité
Évaluation de l'efficacité de la gestion	Haute priorité	Haute priorité
Approches et méthodes de gestion (HUL compris)	Priorité relative	Priorité relative
Sensibilisation et promotion	Haute priorité	Haute priorité
Gouvernance : cadres et mécanismes législatifs, institutionnels et financiers	Priorité relative	Haute priorité
Développement durable	Priorité relative	Haute priorité
Protection et intégration de la diversité biologique et culturelle aux systèmes de gestion	Priorité relative	Haute priorité
Renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique : adaptation et atténuation	Priorité relative	Haute priorité
Adoption d'approches de gestion du patrimoine basées sur les droits	Haute priorité	Haute priorité
Développement de systèmes de gestion efficaces, équitables et inclusifs : amélioration de la qualité de vie et du bien-être avec le patrimoine	Haute priorité	Haute priorité
Développement social inclusif dans le cadre des systèmes de gestion du patrimoine mondial	Priorité relative	Haute priorité
Parité hommes-femmes dans le cadre des systèmes de gestion	Haute priorité	Haute priorité
Développement économique inclusif dans le cadre des systèmes de gestion du patrimoine mondial	Haute priorité	Haute priorité
Le patrimoine mondial comme catalyseur et vecteur pour la paix et la sécurité	Haute priorité	Haute priorité

**9.2 - Hiérarchisez la priorité de formation des publics visés dans chacun des sujets/thèmes/besoins de renforcement des compétences identifiés ci-après pour la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.**

	Administrateurs et organismes gouvernementaux à tous les niveaux	Communautés, peuples autochtones, propriétaires fonciers, entreprises locales, autres groupes sociaux etc.	Universités, ONG etc.	Praticiens du patrimoine
Mise en œuvre de la <i>Convention</i>	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Listes indicatives	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Propositions d'inscription	Haute priorité	Priorité modérée	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Rapport et suivi	Haute priorité	Priorité modérée	Haute priorité	Priorité modérée
Processus statutaire : Assistance internationale, etc.	Haute priorité	Priorité modérée	Haute priorité	Haute priorité
Conservation et gestion des sites du patrimoine	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Faible priorité
Questions scientifiques et techniques	Haute priorité	Priorité modérée	Haute priorité	Priorité modérée
Processus de conservation traditionnels	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Utilisation et gestion durables des ressources	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Interprétation/communication sur les biens du patrimoine mondial	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Faible priorité
Préparation aux risques et gestion des risques de catastrophe	Haute priorité	Priorité modérée	Haute priorité	Non prioritaire
Outils d'étude d'impact (environnement, patrimoine et social)	Haute priorité	Faible priorité	Haute priorité	Haute priorité
Utilisation et gestion durables du tourisme	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Évaluation de l'efficacité de la gestion	Haute priorité	Non prioritaire	Haute priorité	Haute priorité
Approches et méthodes de gestion (HUL compris)	Haute priorité	Priorité modérée	Haute priorité	Haute priorité
Sensibilisation et promotion	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Faible priorité

Gouvernance : cadres et mécanismes législatifs, institutionnels et financiers	Haute priorité	Priorité modérée	Haute priorité	Non prioritaire
Développement durable	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Faible priorité
Résilience environnementale et sociale	Haute priorité	Priorité modérée	Haute priorité	Haute priorité
Intégration de la diversité socioéconomique aux systèmes de gestion	Haute priorité	Faible priorité	Haute priorité	Priorité modérée
Adoption d'approches de gestion du patrimoine basées sur les droits	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Développement de systèmes de gestion efficaces, équitables et inclusifs	Haute priorité	Priorité modérée	Haute priorité	Haute priorité
Adaptation à et atténuation du changement climatique	Haute priorité	Priorité modérée	Haute priorité	Haute priorité

### 9.3 - Indiquez comment votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial (2011).

		Non	Oui
9.3.1	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau national</b> .		✗
9.3.2	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau régional/sous-régional</b> .		✗
9.3.3	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour <b>identifier les priorités de renforcement des compétences</b> .	✗	
9.3.4	Votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de la <b>collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences</b> .		✗
9.3.5	Votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités <b>dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel</b> .		✗

### 9.4 - L'État partie a-t-il une stratégie nationale de formation/d'éducation pour améliorer le renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine ?

Il n'y a **pas de stratégie nationale** de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine, **mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle**.

### 9.5 - Commentaires : conclusions et/ou recommandations sur le renforcement des compétences (questions 9.1 à 9.4)

Nécessité d'élaborer, vulgariser et mettre en place une stratégie nationale de renforcement des capacités en matière des biens du patrimoine mondial.

10. Le chapitre 10 vise à recueillir des informations sur des mesures, des politiques et des législations spécifiques ayant pour objet la protection, la conservation, la présentation et la gestion du patrimoine mondial.

### 10.1 - Recensez ci-après les principales législations relatives à la protection, la conservation, la mise en valeur et la gestion du patrimoine mondial ne figurant pas au point 5.1, le cas échéant

Ordonnance-loi n°71-016 relative à la protection des biens culturels / 1971 / Culturel / Nationale /
Décret n°09/52 fixant le statut d'un Etablissement public dénommé Institut des Musées Nationaux du Congo (IMNC) / 2009 / Culturel / Nationale /
Décret n°13 portant création composition et fonctionnement de la Commission de classement des biens culturels / 2013 / Culturel / Nationale /
Arrêté Ministériel n°121/CAB/MIN/JSCA/2013 portant composition des membres de la Commission de classement des biens / 2013 / Culturel / Nationale /
Arrêté Ministériel n°020/CAB/MIN/JSCA/2014 portant mise en oeuvre du projet colonial identification, sauvegarde, protection et promotion du patrimoine culturel matériel et immatériel de la RD Congo / 2014 / Culturel / Nationale /

### 10.2 - Décrivez brièvement en quoi la législation et/ou la réglementation à d'autres niveaux contribue à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie. Précisez les liens internet pour les législations fournies ci-dessus.

- Certains documents stratégiques, entre autre le DSCR 2 a contribué à la conservation et la valorisation des biens du patrimoine mondial de la RDC. - Plan Stratégique de Développement et Programme d'Actions Prioritaires (PAP 2018-2022) Source: <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/une-strat%C3%A9gie-pour-en-finir-avec-la-pauvrete%C3%A9-en-rdc> -Lois no 11/022 du 24 décembre 2011 principaux portant Principes fondamentaux relatifs à l'Agriculture <https://www.investindrc.cd>

### 10.3 - Les services fournis par les institutions/agences sont-ils appropriés pour la protection, la conservation, la mise en valeur et la gestion des biens du patrimoine mondial dans votre pays ?

Il existe **une certaine capacité** permettant de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de gérer les biens du patrimoine mondial, mais **certaines lacunes** subsistent.

### 10.4 - Comment votre État partie incite et aide-t-il les biens du patrimoine mondial à développer et gérer une fréquentation/un tourisme durable ?

En facilitant le réseautage et la participation des parties prenantes à travers le développement des structures de gouvernance ou d'autres mécanismes de coopération.
---

### 10.5 - Précisez comment votre État partie appuie la planification et la gestion du tourisme durable au niveau du bien

Recherches fondamentales sur les biens (cibles de conservations); Elaboration des plans d'aménagement et de gestion (avec zonage) et sa mise en oeuvre; Elaboration de la stratégie de surveillance et sa mise en oeuvre; Suivi écologique (biomonitoring) des espèces et des habitats; Habituation pour les espèces animales cibles; Mise en oeuvre de la stratégie de conservation communautaire: protocole de Nagoya Collaboration harmonieuse avec d'autres structures étatiques instauration de réglementation

### 10.6 - Votre État partie impose-t-il l'utilisation d'étude d'impact des programmes (par exemple, évaluation environnementale stratégique) ou des projets de développement (par exemple, études d'impact environnemental, études d'impact sur le patrimoine) susceptibles d'affecter le bien du patrimoine mondial, sa zone tampon et son environnement ?

Il existe un cadre réglementaire imposant des études d'impact des programmes ou projets de développement et il est effectivement appliqué.

### 10.7 - Recensez les méthodes d'évaluation utilisées. Indiquez les liens Internet des directives relatives aux méthodes d'évaluation.

IMET (<http://www.observatoire-comifac.net>), SMART (<https://smartconservationtools.org/>), etc

### 10.8 - Votre État partie a-t-il une stratégie nationale de renforcement des compétences en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial ?

Il n'y a aucune stratégie nationale de renforcement des compétences en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial, mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle.

### 10.9 - Votre État partie a-t-il la capacité institutionnelle d'étudier spécifiquement les problématiques du patrimoine mondial ?

Votre État a la capacité institutionnelle de procéder à des études mais elle pourrait être renforcée.

### 10.10 - Votre État partie a-t-il contribué à créer des fondations ou des associations nationales, publiques et privées, pour réunir des fonds et recevoir des dons pour la protection du patrimoine mondial ?

Oui

### 10.11 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations sur les politiques et ressources des biens du patrimoine mondial (questions 10.1 à 10.10)

Les politiques et les lois en rapport avec les biens du patrimoine mondial existent mais l'accompagnement pour la mise en oeuvre efficace requiert des mécanismes de mobilisation et levée des fonds : - Mise en place de partenariat public privé , Fondation (eg Fonds Okapis) -Lobbying fort aussi bien national qu international -Par ailleurs nécessité de renforcer les capacités en terme d'effectifs et des compétences.

## 11. Coopération internationale

### 11.1 - Votre État partie a-t-il promu des coopérations internationales et des mécanismes de coopération pour le patrimoine depuis le dernier Rapport périodique ? Si oui, indiquez le type de coopération reflétant le mieux ces activités.

Participation à d'autres programmes des Nations Unies, comme les programmes de développement durable et les programmes sur les droits et l'égalité hommes-femmes

Accords bilatéraux et multilatéraux

Partage des compétences pour promouvoir une participation équitable des communautés aux mécanismes liés au patrimoine

Soutien financier

Participation à des fondations pour la coopération internationale

Partage des compétences pour le renforcement des compétences

Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation

Diffusion de matériel/d'information

### 11.2 - Avez-vous un ou des biens du patrimoine mondial qui ont été jumelés avec d'autres du patrimoine mondial au niveau national ou international ?

Non

### 11.3 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations sur la coopération internationale (questions 11.1 à 11.2). Si vous avez des biens du patrimoine mondial jumelés, indiquez-les avec les biens concernés.

Après identification nationale telle que prévu par le Gouvernement, les biens du patrimoine mondial intelligibles au jumelage pourraient faire objet d'un examen approfondi.

## 12. Éducation, information et sensibilisation

### 12.1 - Votre État partie dispose-t-il d'une stratégie pour sensibiliser les différents acteurs et communautés à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial ?

Il y a des stratégies de sensibilisation à la conservation, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mondial, mais il y a quelques manquements à la mise en oeuvre.

### 12.2 - Veuillez évaluer le niveau de connaissance du patrimoine mondial dans votre pays dans les groupes suivants

Communautés vivant sur/aux alentours des sites du patrimoine	Moyenne
Peuples autochtones	Faible
Jeunes	Faible

Grand public	Faible
Décideurs et fonctionnaires	Faible
Secteur privé	Faible
Secteur du tourisme	Bonne
Autres groupes spécifiques	Pas de connaissance
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser :	Leaders d'opinion

### 12.3 - Votre État partie a-t-il mis en place des programmes d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et/ou les jeunes contribuant à mieux faire comprendre le patrimoine, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel ?

Il y a des programmes d'éducation sur le patrimoine pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel mais il y a des insuffisances au niveau de la mise en œuvre.

### 12.4 - Précisez le niveau de fréquence des actions suivantes pour mieux faire comprendre le patrimoine culturel et naturel, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel parmi les enfants et/ou les jeunes

Cours pour les enseignants sur l'utilisation du Kit du patrimoine mondial aux mains des jeunes	Fréquence faible
Cours/activités pour les élèves dans le cadre des programmes scolaires	Fréquence faible
Forums des jeunes	Fréquence moyenne
Cours de formation professionnelle pour les étudiants	Fréquence moyenne
Visites scolaires organisées sur les biens/sites naturels et culturels du patrimoine mondial	Fréquence moyenne
Activités liées au patrimoine dans le cadre des Associations, Centres et Clubs UNESCO	Fréquence moyenne
Autre	Fréquence faible
Si vous avez choisi « Autre », veuillez préciser :	Expositions culturelles

### 12.5 - Votre État partie participe-t-il au programme de l'UNESCO « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes » ?

Votre État partie ne participe pas au programme de l'UNESCO « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes », mais en a l'intention.

### 12.6 - Commentaires et/ou description des meilleures pratiques en matière d'éducation au patrimoine mondial, conclusions et/ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation (Questions 12.3 à 12.5)

Elaborer une stratégie de communication et/ou formation en matière du patrimoine mondial en ciblant d'une manière programmatique des groupes socio-professionnels; Disponibiliser le Kit du patrimoine mondial aux mains des jeunes et former les éducateurs sur son utilisation. Utilisation des outils éducatifs modernes adapter à divers groupes cibles ( propriétaires fonciers , structures étatiques , privés ) sur la connaissance des attributs clés VUE des biens de patrimoine

## 13. Conclusions et actions recommandées

### 13.1. Mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* par l'État partie

<b>Synergies avec d'autres conventions, recommandations et programmes pertinents</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'État partie n'utilise pas les dispositions de la Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel</li> <li>L'État partie n'utilise pas les dispositions de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique</li> </ul>
<b>Identification du patrimoine</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour refléter la diversité du patrimoine culturel</li> </ul>
<b>Inventaires nationaux</b>
<b>Liste indicative</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour identifier des sites culturels à inscrire sur la liste indicative</li> </ul>
<b>Cadre juridique</b>
<b>Rôle du patrimoine culturel et naturel dans la vie de la communauté</b>
<b>Contribution du patrimoine aux politiques de développement durable</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a pas d'intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour :</li> <li>Il y a une intégration limitée de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable pour :</li> </ul>
<b>Planification à plus grande échelle</b>

<b>État des services relatifs à la protection, la conservation et la mise en valeur</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a une <b>coopération limitée</b> entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du <b>patrimoine culturel</b></li> </ul>	
<b>Ressources financières</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le budget disponible est <b>insuffisant</b> pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine culturel</li> <li>Le budget disponible est <b>insuffisant</b> pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine naturel</li> </ul>	
<b>Ressources humaines</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ressources humaines <b>ne suffisent pas</b> à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du <b>patrimoine culturel</b></li> <li>Les ressources humaines <b>ne suffisent pas</b> à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du <b>patrimoine naturel</b></li> </ul>	
<b>Renforcement des compétences</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau national</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau régional/sous-régional</b></li> <li>Votre État partie <b>n'utilise pas</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour <b>identifier les priorités de renforcement des compétences</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de la <b>collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités <b>dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel</b></li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a <b>pas de stratégie nationale</b> de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine, <b>mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle</b></li> </ul>	
<b>Politique et ressources des biens du patrimoine mondial</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les services fournis par les institutions/agences ont <b>une certaine capacité</b> permettant de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de gérer les biens du patrimoine mondial, mais <b>certaines lacunes</b> subsistent</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a <b>aucune stratégie nationale de renforcement des compétences</b> en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial, <b>mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle</b></li> </ul>	
<b>Recherches sur les biens du patrimoine mondial</b>	
<b>Coopération internationale</b>	
Formes de coopérations internationales et de mécanismes de coopération pour le patrimoine promues depuis le dernier Rapport périodique :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation à d'autres programmes des Nations Unies, comme les programmes de développement durable et les programmes sur les droits et l'égalité hommes-femmes</li> <li>Accords bilatéraux et multilatéraux</li> <li>Partage des compétences pour promouvoir une participation équitable des communautés aux mécanismes liés au patrimoine</li> <li>Soutien financier</li> <li>Participation à des fondations pour la coopération internationale</li> <li>Partage des compétences pour le renforcement des compétences</li> <li>Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation</li> <li>Diffusion de matériel/d'information</li> </ul>	
<b>Éducation, information et sensibilisation</b>	

## 13.2. Actions visant à mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial* (d'après le tableau 13.1)

### 13.2.1 - Veuillez sélectionner les points les plus importants (dix maximum)

2.5	Recommandations de l'UNESCO	
2.5.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'État partie <b>n'utilise pas</b> les dispositions de la Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel</li> <li>L'État partie <b>n'utilise pas</b> les dispositions de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique</li> </ul>	✘
<b>6</b>	<b>Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel</b>	
6.2	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Aucun</b> inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour refléter la diversité du <b>patrimoine culturel</b></li> </ul>	✘
6.3	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Aucun</b> inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi. Culturel</li> </ul>	✘
6.5	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Aucun</b> inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour identifier des <b>sites culturels</b> à inscrire sur la liste indicative</li> </ul>	✘
<b>7</b>	<b>État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel</b>	
7.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a une <b>coopération limitée</b> entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du <b>patrimoine culturel</b></li> </ul>	✘
<b>8</b>	<b>État des ressources financières et humaines</b>	

8.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le budget disponible est <b>insuffisant</b> pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine culturel</li> <li>Le budget disponible est <b>insuffisant</b> pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine naturel</li> </ul>	X
8.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ressources humaines <b>ne suffisent pas</b> à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du <b>patrimoine culturel</b></li> <li>Les ressources humaines <b>ne suffisent pas</b> à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du <b>patrimoine naturel</b></li> </ul>	X
<b>9</b>	<b>Développement des compétences</b>	
9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau national</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau régional/sous-régional</b></li> <li>Votre État partie <b>n'utilise pas</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour <b>identifier les priorités de renforcement des compétences</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de la <b>collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités <b>dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel</b></li> </ul>	X
9.4	Il n'y a <b>pas de stratégie nationale</b> de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine, <b>mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle</b>	X
<b>10</b>	<b>Politique et ressources des biens du patrimoine mondial</b>	
10.3	Les services fournis par les institutions/agences ont <b>une certaine capacité</b> permettant de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de gérer les biens du patrimoine mondial, mais <b>certaines lacunes</b> subsistent	X
10.8	Il n'y a <b>aucune stratégie nationale de renforcement des compétences</b> en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial, <b>mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle</b>	X
<b>11</b>	<b>Coopération internationale</b>	
11.1	Formes de coopérations internationales et de mécanismes de coopération pour le patrimoine promues depuis le dernier Rapport périodique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Participation à d'autres programmes des Nations Unies, comme les programmes de développement durable et les programmes sur les droits et l'égalité hommes-femmes</li> <li>Accords bilatéraux et multilatéraux</li> <li>Partage des compétences pour promouvoir une participation équitable des communautés aux mécanismes liés au patrimoine</li> <li>Soutien financier</li> <li>Participation à des fondations pour la coopération internationale</li> <li>Partage des compétences pour le renforcement des compétences</li> <li>Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation</li> <li>Diffusion de matériel/d'information</li> </ul>	X

**Veillez sélectionner -2 points supplémentaires**

**Please save this question to reflect changes**

### 13.3. Évaluation des actions prioritaires

#### 13.3.1 - Veillez indiquer les actions à mener en priorité pour traiter les points jugés déficients

2.5	Recommandations de l'UNESCO					
	Action	Brève description	Autorité(s) responsable(s)	Calendrier	Cette action peut-elle nécessiter d'une assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial ?	
2.5.1	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'État partie <b>n'utilise pas</b> les dispositions de la Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel</li> <li>L'État partie <b>n'utilise pas</b> les dispositions de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique</li> </ul>	Finalisation des inventaires du patrimoine culturel Aménagement des biens du patrimoine culturel et naturel Sensibilisation à tous les niveaux	Les biens du patrimoine mondial devront être inventoriés en vue de leur classement et protection conformément aux dispositions des Recommandations de 1972 et de 2011	Ministère de la culture, Ministère de l'aménagement du Territoire, Ministère de l'Urbanisme et habitat, ICCN	2022-2025	Oui, assistance internationale du CPM et d'autres bailleurs (UE, BM, USAID)

6 Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel						
6.2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aucun</b> inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour refléter la diversité du <b>patrimoine culturel</b></li> </ul>	Redynamisation de la Commission Consultative Nationale (CCN)	La Commission Consultative Nationale devra être étendue à d'autres structures concernées du patrimoine culturel et naturel. En outre, budgétiser les missions en provinces en identifiant l'appui technique des organes consultatifs: ICOMOS, ICROM	Ministère de la culture, Ministère de l'environnement, l'ICCN, l'Institut des musées nationaux du Congo	2021-2022	Besoin d'un appel à proposition en assistance internationale (proposition à confectionner): missions de terrain et ateliers de validation (niveau national et provincial)
6.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aucun</b> inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi. Culturel</li> </ul>	Réalisation d'un inventaire exhaustif des biens culturels du patrimoine mondial	Tous les biens du patrimoine mondial culturel de la RDC devront être inventoriés afin d'assurer leur protection, conservation et valorisation	Ministère de la culture, Ministère de la décentralisation, ICCN	2021-2025	Oui, appels à propositions au CPM bailleurs (UE, BM, USAID)
6.5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Aucun</b> inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi pour identifier des <b>sites culturels</b> à inscrire sur la liste indicative</li> </ul>	- Formation d'un groupe des experts institutionnels - Organisation d'au moins deux missions d'identification d'autres sites en provinces	Un groupe d'une dizaine d'experts identifiés dans les structures étatiques, associations au sein de la société civile seront formé et/ou recyclés en technique en la matière. Avant le lancement de 2 missions prospectives d'identification en provinces	Ministère de la culture, Président de la CCN, DG des Musées, DG de l'ICCN	2022-2024	Appel à propositions: CPM, autres organisations internationales
7 État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel						
7.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a une <b>coopération limitée</b> entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du <b>patrimoine culturel</b></li> </ul>	Création des extensions de CCN en provinces (d'une manière progressive)	La Commission Consultative Nationale devra avoir des antennes dans les pools Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest	Ministère de la culture, l'Institut des Musées Nationaux, DG du Musée National, Ministères de l'intérieur, Finances et Décentralisation	2022-2025	Expertise du CPM et des organes consultatifs pour un appui technique
8 État des ressources financières et humaines						
8.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le budget disponible est <b>insuffisant</b> pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine culturel</li> <li>• Le budget disponible est <b>insuffisant</b> pour assurer</li> </ul>	- Lobbying et fundraising auprès des bailleurs et des sociétés privées - Plaidoyer auprès des Parlements national et provinciaux	Actions de lobbying seront réalisées au niveau des commission socio-culturelle, de finances et budget du parlement national, les Assemblées provinciales pour budgétiser des actions relatives à l'identification et valorisation du patrimoine culturel	Ministre de la culture, DG Institut des Musées	2021	Oui, appel à proposition auprès du CPM (assistance internationale)

	un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation et de protection du Patrimoine naturel					
8.6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ressources humaines <b>ne suffisent pas</b> à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du <b>patrimoine culturel</b></li> <li>Les ressources humaines <b>ne suffisent pas</b> à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du <b>patrimoine naturel</b></li> </ul>	<p>- Recrutement et formation des jeunes cadres universitaires - Formation des leaders au sein des communautés locales: compréhension du patrimoine culturel et ses valeurs</p>	<p>Les tests de recrutement seront lancés dans les centres et institutions universitaires spécialisées en culture Les formations sur la compréhension de la Convention de 1972 ainsi que d'autres législations nationales en matière de patrimoine mondial</p>	<p>Ministre de la culture, Ministre de l'Environnement, DG de l'ICCN et des Musées</p>	2021-2023	<p>Oui, assistance internationale requise du fonds du CPM ainsi que des appels à proposition à d'autres bailleurs (UE, BM)</p>
<b>9 Développement des compétences</b>						
9.3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau national</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences <b>au niveau régional/sous-régional</b></li> <li>Votre État partie <b>n'utilise pas</b> la Stratégie de renforcement des capacités pour <b>identifier les priorités de renforcement des compétences</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de <b>la collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences</b></li> <li>Votre État partie <b>utilise</b> la Stratégie de renforcement des capacités <b>dans le cadre de la sensibilisation à la</b></li> </ul>	<p>Renforcement des capacités dans les thématiques spécifiques:</p>	<p>- compréhension sur les critères d'identification et protection renforcée biens du PM - compréhension des procédures des soumissions d'inscription - jeunesse et conservation du PM Organisation des formations sous forme des séminaires et ateliers au niveau national et provincial: cadres étatiques, leaders communautaires et jeunesse</p>	<p>Bureau national UNESCO, Ministère de l'Environnement, ICCN, Ministère de la culture</p>	2022-2025	<p>Oui, appels à propositions au CPM bailleurs (UE, BM, USAID)</p>

	<b>nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel</b>					
9.4	Il n'y a <b>pas de stratégie nationale</b> de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine, <b>mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle</b>	Renforcement des capacités dans les thématiques spécifiques: - compréhension sur les critères d'identification et protection renforcée biens du PM - compréhension des procédures des soumissions d'inscription - jeunesse et conservation du PM	Organisation des formations sous forme des séminaires et ateliers au niveau national et provincial: cadres étatiques, leaders communautaires et jeunesse	Bureau national UNESCO, Ministère de l'Environnement, ICCN, Ministère de la culture	2022-2025	Oui, appels à propositions au CPM bailleurs (UE, BM, USAID)

## 10 Politique et ressources des biens du patrimoine mondial

10.3	Les services fournis par les institutions/agences ont <b>une certaine capacité</b> permettant de protéger, de conserver, de mettre en valeur et de gérer les biens du patrimoine mondial, mais <b>certaines lacunes</b> subsistent	Vulgarisation des textes de la convention du PM et autres textes relatifs à la conservation	Divers ateliers d'information et vulgarisation de la Convention de 1972 et des textes relatifs à la conservation de la nature et leurs mesures d'application ainsi que le fonctionnement de la CCN seront organisés au niveau national et en provinces	Ministère de l'Information, la presse, bureau national de l'UNESCO, Ministères de l'environnement, culture et enseignement	2022	Oui, assistance internationale du CPM et d'autres bailleurs (UE, BM, USAID)
10.8	Il n'y a <b>aucune stratégie nationale de renforcement des compétences</b> en matière de conservation, de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine mondial, <b>mais cela se pratique malgré tout de manière ponctuelle</b>	Elaboration d'un plan national de renforcement des capacités en matière de protection, conservation et valorisation du patrimoine mondial	Les institutions étatiques et organisations de la société civile ainsi que les acteurs du secteur privé appuyés par les organisations internationales se réuniront en ateliers à différents niveaux pour la compilation des éléments du plan	Les Ministères de la culture, de la communication, de l'environnement, les centres et institutions universitaires et représentants de la société civile, l'ICCN, Institut des Musées, CCN	2022-2025	Oui, appel à propositions auprès du CPM (assistance internationale d'urgence) et autres bailleurs

## 11 Coopération internationale

11.1	Formes de coopérations internationales et de mécanismes de coopération pour le patrimoine promues depuis le dernier Rapport périodique : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à d'autres programmes des Nations Unies, comme les programmes de développement durable et les programmes sur les droits et l'égalité hommes-femmes</li> <li>• Accords bilatéraux et multilatéraux</li> <li>• Partage des compétences pour promouvoir une participation équitable des communautés aux mécanismes liés au patrimoine</li> <li>• Soutien financier</li> <li>• Participation à des fondations pour la coopération internationale</li> <li>• Partage des</li> </ul>	Evaluation des impacts de la mise en œuvre de ces formes de coopérations qui ont été promues après le 2e cycle du rapport et proposer des mesures de réajustement à la lumière des faiblesses constatées	Les évaluations se feront sous forme d'ateliers sur base de la compréhension des thématiques promues à différents acteurs concernés (étatiques, privés et société civile)	Ministères de la culture, de l'environnement, ICCN, CCN	2022	Oui, besoin d'un appel à proposition auprès du CPM
------	--	--	---	---	------	--

- compétences pour le renforcement des compétences
- Organisation et/ou participation à des cours/séminaires internationaux de formation
- Diffusion de matériel/d'information

**Veillez indiquer les actions à mener en priorité pour traiter les points jugés déficients complété**

#### 13.4. Actions supplémentaires pour mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial*

##### 13.4.1 - Actions supplémentaires pour mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial*

Mise en œuvre du projet de renforcement des mécanismes de fonctionnement du Ministère de la culture au niveau institutionnel et opérationnel: - cadre de fonctionnement - renforcement des capacités - mobilisation des ressources - promotion régionale et internationale - érection des panneaux des emblèmes de patrimoine mondial dans les grands centres et principaux points de sortie et d'entrée de l'EP

#### 14. Bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

##### 14.1 - Exemple de bonnes pratiques de protection, d'identification, de conservation ou de gestion du patrimoine mondial par l'État partie

Processus d'identification requiert une approche inclusive et participative, la valorisation de la ressource à travers la rentabilisation du tourisme, la mise en place d'un mécanisme du système de suivi et évaluation de l'efficacité de gestion, logiciel SMART, ...

##### 14.2 - Définissez les sujets couverts par cet exemple de bonnes pratiques de l'État partie

Développement durable
Synergies
État de conservation
Gestion
Gouvernance
Renforcement des compétences

#### 15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

##### 15.1. Institution principale chargée des communications avec l'UNESCO sur la *Convention du patrimoine mondial*

##### 15.1.1 - Quelle institution principale est chargée des communications avec l'UNESCO sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* ?

Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), Commission Nationale de UNESCO et le Bureau National de l'UNESCO.

##### 15.2. Pertinence et objectifs de l'exercice du Rapport périodique

##### 15.2.1 - Pertinence et objectifs de l'exercice du Rapport périodique

État partie	Bon suivi
Gestionnaires de sites	Bon suivi
Centre du patrimoine mondial	Bon suivi
Organisations consultatives (ICOMOS, UICN, ICCROM)	Bon suivi

#### 15.3. Les quatre objectifs des Rapports périodiques

##### 15.3.1 - Dans quelle mesure le questionnaire répond-il aux quatre objectifs des Rapports périodiques ?

		Pas du tout	En partie	Parfaitement
15.3.1.1	Permettre une évaluation de la mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i> par l'État partie.			✗
15.3.1.2	S'assurer que les valeurs patrimoniales des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont maintenues au cours du temps.		✗	
15.3.1.3	Fournir des informations à jour sur les biens du patrimoine mondial afin d'enregistrer tout changement dans les conditions et l'état de conservation des biens.		✗	
15.3.1.4	Constituer un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties concernant la mise en œuvre de la <i>Convention</i> et la conservation du patrimoine mondial.			✗

## 15.4. Proposez des suggestions pour améliorer l'exercice du Rapport périodique

### 15.4.1 -

Besoin de formation des points focaux nationaux sur certaines thématiques clés reprises dans le questionnaire pour permettre sa compréhension (ex: jumelage des biens du Patrimoine mondial, ...); Appuis financiers en connexion Internet; Organisation de formation autres acteurs des Etats Parties(étatique,privé):identification des biens PM (culturels et naturels),préparation dossier soumission... Appui des organes consultatifs aux Points Focaux (IUCN & ICOMOS): rédaction rapport état conservati

## 15.5. Utilisation des données

### 15.5.1 - Comment votre État partie prévoit-il d'utiliser les données ?

Révision des priorités/stratégies/politiques de protection, gestion et conservation du patrimoine
Mise à jour des plans de gestion
Collecte de fonds
Sensibilisation
Communication des rapports à d'autres conventions internationales
Rapport sur la mise en œuvre des Objectifs de développement durable
Amélioration de la mise en œuvre de la <i>Convention</i> par l'État partie

## 15.6. Délais et ressources

### 15.6.1 - Les autorités nationales ont-elles eu suffisamment de temps (environ dix mois) pour recueillir les informations nécessaires pour remplir le questionnaire sur ce cycle de soumission de Rapports périodiques ?

Non

### 15.6.2 - Estimez le temps (heures de travail) et le nombre de personnes qui auront été nécessaires pour remplir la Section I du questionnaire.

	Temps & nombre de personnes	Nombre total d'heures travaillées	Nombre de personnes impliquées
15.6.2.1	Recueil de données	25	5
15.6.2.2	Consultation des parties prenantes	18	3
15.6.2.3	Remplissage du questionnaire	40	3

### 15.6.3 - L'équilibre hommes-femmes a-t-il été pris en compte dans le remplissage du présent questionnaire ?

L'équilibre hommes-femmes a été explicitement pris en compte dans le processus mais des insuffisances subsistent au niveau de la mise en œuvre

### 15.6.4 - Vos autorités nationales ont-elles mobilisé des ressources supplémentaires dans le cadre de ce cycle de soumission de Rapports périodiques ?

	Ressources supplémentaires	Non	Oui
15.6.4.1	Ressources humaines		×
15.6.4.2	Ressources financières pour l'organisation des réunions de consultation/formations		×

### 15.6.5 - Veuillez détailler les ressources supplémentaires mobilisées.

Les moyens de transport et de communication pour appuyer les consultations

## 15.7. Format et contenu du questionnaire du Rapport périodique

### 15.7.1 - Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter le Rapport périodique ?

La plus grande partie de l'information requise était accessible

### 15.7.2 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et clair à comprendre ?

Utilisation du questionnaire	Bon
Compréhension des questions	Moyen

### 15.7.3 - Proposez ici des suggestions d'amélioration

- Mettre plus de détails explicatifs dans l'onglet "aide" - Eluder les ambiguïtés dans certaines réponses - Visualiser les éléments de réponse déclarés pré remplis par le CPM -Planifier des formations en lignes dans l'intervalle de 2 cycles d'élaboration de rapports périodiques sur les thématiques relatifs à : attributs , l'utilisation des outils d'évaluation, la compréhension de la Convention de 1972 etc.... - Exhorter les EP à maintenir les personnes ressources identifiés pour le rapport

## 15.8. Formation et conseils

### 15.8.1 - Veuillez évaluer, pour compléter le questionnaire sur l'exercice de soumission de Rapports périodiques, le niveau de soutien des entités suivantes

Centre du patrimoine mondial	Bon soutien
UNESCO (autres secteurs)	Faible soutien
Commission nationale pour l'UNESCO	Soutien moyen
ICOMOS international	Faible soutien
UICN international	Faible soutien
ICCROM international/régional	Faible soutien
ICOMOS national/régional	Sans objet
UICN national/régional	Pas de soutien
Centres de catégorie 2	Sans objet
Autre	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre », précisez :	

**15.8.2 - Les ressources de formation en ligne sur la soumission de Rapports périodiques, proposées par le Centre du patrimoine mondial, ont-elles aidé vos autorités nationales à remplir le questionnaire en ligne ?**

Non

**15.8.3 - Indiquez les modifications souhaitées au niveau des ressources sur la formation en ligne**

Distribution des outils par renvoi aux Etats Parties face aux problèmes de connexion Internet

**15.9. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques**

**15.9.1 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques**

-Le temps de remplissage relativement court; nécessité des formations continues des acteurs sur les thématiques du questionnaire à remplir; limitation des ressources financières pour mobiliser plus d'acteurs institutionnels; privés, provinciaux et locaux afin de rendre les consultations plus inclusives. -Organiser en amont une session de formation à l'intention des points focaux nationaux sur la compréhension de base de contenu de questionnaire: passer en revue tous les chapitres de sections

**15.9.2 - Merci d'avoir répondu à toutes les questions.**